FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél: 04 91 14 05 80 Fax: 04 91 91 96 89

Email: ffpjp.siege@petanque.fr







Réunion du 20 et 21 septembre 2014

(Cette réunion s'est tenue le samedi de 17h30 à 19h30 et le dimanche de 08h30 à 12h20 à Marseille au siège de la Fédération).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI,** Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Mmes et MM. les Présidents de Ligues ou Suppléants : MM. ROMAIN (Antilles-Guyane) KURTZ (Alsace), DURANTON (Auvergne), TASTET (Aquitaine), PLAUT (Bourgogne) VENON (Bretagne), CHAPPE (Centre), BRUNIN (Champagne-Ardenne), MARAUX (Franche-Comté), DEBONNAIRE (Hauts-de-France), MACAIRE (Ile-de-France), VALERO (Languedoc-Roussillon), POUFFARY (Limousin), Mme SCHMITT (Lorraine), MM. LEBOT (S/ Midi-Pyrénées), BREANT (Haute-Normandie), BRUAND (Pays de la Loire), DANHIEZ (Picardie), GERONIMO (Poitou-Charentes), Mme COSTE (PACA), M. CARTIER (Rhône-Alpes).

Absents excusés : Ligue de Corse

Y assistaient : M. GRANDE Directeur Administratif

M. PERONNET Directeur Technique National
Mme MAILLET Conseillère Technique Nationale

- I. <u>OUVERTURE PAR LE PRESIDENT</u> : (Voir I. du CR du Comité Directeur)
- II. <u>FINANCES</u>: (Voir III. du CR du Comité Directeur)

III. <u>INTERVENTION DE M. GOFFOZ</u>

(référent consultant pour les affaires pédagogiques d'enseignement et d'apprentissage)

Il faut véhiculer l'information selon laquelle, la Pétanque permet d'acquérir des compétences car la discipline, en tant que telle, ne peut être enseignée. Dans le domaine scolaire, la pétanque doit être considérée comme une activité d'opposition et d'affrontement.

Aujourd'hui, la Pétanque peut être divisée en 4 grands secteurs :

- 1. <u>Secteur scolaire</u> : elle bénéficie de contenus spécifiques comme d'autres disciplines pour notamment former la compétence de l'opposition et de l'affrontement.
- 2. <u>Secteur sport-scolaire</u> : c'est ce que proposent les USEP.
- 3. Secteur des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P) : doit avoir un intérêt récréatif.
- 4. Secteur fédéral : qui concerne nos formations et nos compétitions.

Deux démarches sont à effectuer en priorité :

- Vers le périscolaire plus tourné vers l'éducatif et le ludique dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires.
- Vers le fédéral : plus tourné vers la compétition et la performance pour structurer les cellules d'accueil, les écoles de pétanque.

Dans le cadre de la politique fédérale actuelle, un Groupe de Pilotage et de Suivi (G.P.S) des actions scolaires et périscolaires a été mis en place, il est destiné à suivre et à accompagner la mise en place des actions au niveau National.

Il est composé de Mme COSTE référente nationale, de M. ROUGIER (Comité Directeur) responsable fédéral, M. PERONNET DTN, ATZENI CTF, M et Mme GOFFOZ et M. ROMIEU.

Un courrier pour signaler la mise en place de la convention nationale avec l'USEP sera adressé aux mairies qui ont une ou des écoles de Pétanque référencées et labellisées sur leur territoire.

Il sera accompagné d'un PROSPECTUS relatif à l'Aménagement des rythmes scolaires. Enfin, un courrier sera adressé à tous les Conseillers Pédagogiques Départementaux de France pour les sensibiliser sur nos actions et promouvoir la mise en place de cette discipline.

Des propositions de matériels scolaires avec des boules loisirs sont à l'étude pour alimenter ces démarches d'animation.

IV. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES :

A. Actions vers les scolaires :

Souhaitant harmoniser les actions à mener en collaboration avec l'USEP, en parfaite adéquation avec la convention signée entre notre fédération et cet organisme, il nous serait très utile de pouvoir prendre connaissance du contenu intégral de ce document, à la suite de quoi, nos Ligues pourront se mettre en relation avec leur Comité Régional USEP respectif, afin de déterminer la stratégie à adopter sur le terrain.

Une extension par la suite pourrait être possible vers l'UFOLEP et l'UNSS.

Concernant la présentation par Lucette Coste du Groupe de Pilotage et de Suivi, (GPS) dont la composition vous a été remise lors cette réunion, un courrier sera adressé à tous les Présidents de Ligues qui transmettront aux dirigeants des comités départementaux, à leurs encadrants et responsables des ETR.

Un maillage territorial semble souhaitable, afin de positionner des têtes de réseau chargées de l'application auprès des éducateurs, souhaitant s'impliquer dans ces actions afin d'avoir un interlocuteur responsable local auprès des Ligues et Comités Départementaux (pour certains, les responsables de l'ETR pourraient correspondre au profil de ce poste).

Nous avons actuellement, 1 Ligue et 5 Comités Départementaux disposant d'une convention avec l'USEP et quelques clubs auraient passé des accords localement, mais ceci reste une exception.

Au regard du débat, un nombre non négligeable de comités départementaux sont cependant impliqués dans des actions locales individuelles.

L'aménagement du rythme scolaire doit être une opportunité que nous devons saisir sous couvert des municipalités, parfois de la jeunesse et des sports avec lesquelles, des conventions peuvent être également établies.

Sur ces points, l'arrivée des diplômes d'Etat pourrait structurer ces opérations et s'étendre aux centres aérés, aux activités de quartiers, etc...

Il est primordial qu'une volonté anime chacun de nous, pour agir dans ce sens et réussir cette démarche indispensable vers le monde scolaire.

Nous ouvrons ainsi la possibilité de pénétrer dans l'univers scolaire primaire dans lequel nous ne pouvons opérer seuls mais avec l'aide d'une structure habilitée pour ces actions sportives.

Nous devons accomplir un certain travail pour mener à bien cette opération au niveau de nos Ligues, pour transmettre les bons messages auprès de nos comités départementaux. A savoir :

- Recenser les initiatives existantes.
- Etudier les besoins.
- Se faire connaître pour mieux valoriser cette action.

L'exposé de M. GOFFOZ nous montre à quel point, l'éducation du sport est une affaire de spécialiste dont nous sommes aujourd'hui très éloignés et justifie que nous nous intéressions à la professionnalisation dans le secteur éducatif de notre discipline.

Les différents types de populations, d'environnements dans lesquels nous devons évoluer, des capacités des intervenants encadrés et encadrants, laissent apparaître la complexité de l'éducation physique adaptée dans ses modalités d'application.

Le relationnel qui doit s'instaurer avec les municipalités, les collectivités territoriales et les différentes administrations sont importantes, afin que notre sport soit mieux connu et reconnu dans l'action scolaire.

Nous devrons étudier la démarche éducative, afin d'être en adéquation avec l'attente à la fois, avec les administrations et la population qui est en demande.

Il apparait nécessaire que les ligues et comités départementaux puissent disposer d'un référent scolaire compétent et rompu à la démarche éducative.

Le GPS devrait être un outil de soutien important lors des contacts vers les collectivités et administrations.

B. Action vers les entreprises :

Le débat laisse nettement apparaître, qu'une demande concernant notre sport par le monde du travail est bien présente et que certaines régions mènent déjà des actions en ce sens, parfois, à la demande des entreprises elles-mêmes, des comités d'entreprises, en animations diverses sur des foires par exemple ou en collaboration avec différents organismes, pouvant même être soutenues par le CROS.

Plusieurs Ligues vivent des expériences de ce type, il convient donc de répondre favorablement à ces diverses sollicitations, intégrant la pétanque dans des programmes d'animations pouvant nous apporter un support de communication pour notre discipline, qu'il ne faut pas négliger.

Au regard de cette démarche, plusieurs points vont nous permettre de nous interroger :

- Comment nous rapprocher des entreprises ?
- Comment sortir de nos vieilles habitudes qui ne correspondent peut-être plus à l'attente du public ?
- Comment toucher le plus grand nombre en adaptant nos formules d'organisation suivant les différents publics ?
- Comment susciter l'envie de prendre une licence ?

Autant de points sur lesquels, nous devrons tous réfléchir pour nos prochains débats.

Cette réflexion, nous amène inévitablement à nous poser la question de notre communication et de ses faiblesses, des moyens existants et des actions qu'il convient de mettre en place.

Nos conclusions sont les suivantes :

La Newsletter ne répond pas à ces attentes, mais devrait contenir des prospectives à long terme avec un fil conducteur objectif. Un résultat de championnat, n'est pas un élément de communication au vrai sens du terme, mais le constat sur une compétition que tout le monde peut suivre pendant toute sa durée.

Serait-il possible de demander l'aide d'un spécialiste de la communication lors d'une prochaine réunion ?

Lucette Coste pourrait nous apporter le soutien d'une personne connaissant bien le sujet. Planète Boules pourrait être un moyen de communication, si chaque Ligue pouvait disposer d'un encart à chaque édition de cette revue plutôt bien conçue. La fédération ne pourrait-elle pas nous apporter un soutien financier pour cette réalisation ?

Sachant, que les abonnements ne rencontrent pas le succès attendu, le simple fait de parler des Ligues pourrait peut-être apporter un intérêt à nos licenciés et clubs pour qu'ils s'abonnent. Cette idée recueille un avis favorable de l'ensemble des Présidents de Ligue, dont le rôle serait de veiller à fournir tous les 2 mois un article correspondant à son encart.

Il convient cependant de chiffrer cette proposition, qui doit rester accessible pour tous, sachant qu'il faut aussi se poser la question de savoir, si avec les moyens actuels (internet, etc...), cette formule vivra encore longtemps. Par conséquent, une étude très approfondie reste nécessaire.

C. Reconquête des effectifs.

A ce jour, l'évolution des effectifs est la suivante :

- 12 Ligues progressent
- 5 Ligues restent stables
- 3 Ligues régressent

3 Ligues n'ont pas chiffré Analyse de la situation:

Les chiffres qui ressortent au niveau fédéral, sont en état comptable et non sur des effectifs réels avec l'incidence des duplicatas, des licences de fin d'année.

Peut-on séparer ces chiffres pour mieux les distinguer ?

Peut-on avoir un tableau de bord des effectifs?

Si les effectifs sont satisfaisants, il reste néanmoins des préoccupations concernant les catégories jeunes qui demandent une attention spécifique, si nous voulons assurer l'avenir.

Les championnats par équipes de clubs donnent satisfaction, en ramenant une certaine convivialité, ils devraient dans les années qui viennent générer de nouvelles licences. La participation des féminines dans ces compétitions reste difficile à mettre en place pour certaines Ligues, en raison de leur faible nombre au sein d'un même club. Un constat également les féminines semblent être en difficulté en raison du nombre important de compétitions, de la mise en place des divisions qui est compliquée en raison du faible nombre de participantes. Il faudra peut-être réfléchir pour certains, à la création d'ententes entre clubs pour palier la déficience en effectif féminin.

Les violences et les incivilités restent présentes et n'incitent pas à la prise de licence.

D. <u>Intervention de Michel Coste</u>.

Cette information avait pour but, de préciser le mode d'attribution des équipes aux championnats de France 2015, suite aux dernières modifications concernant le nombre d'équipes participantes.

Il est bien rappelé, qu'aucune équipe qualifiée l'année précédente ne sera acceptée. Les équipes qualifiées au niveau des Ligues en organisation de type « Open » seront également refusées.

Le Championnat de France Promotion passe à 128 équipes, par conséquent, tous les Comités et toutes les Ligues seront représentés.

Le Championnat de France Triplettes seniors revient à nouveau à 256 équipes avec :

- 4 équipes attribuées d'office : (champion + Vice-champion 2014 + CD organisateur + champion Promotion 2014).
- 46 + 19 équipes supplémentaires attribuées aux ligues soit 65 équipes.
- 105 + 82 équipes supplémentaires attribuées aux comités départementaux soit 187 équipes.

Chaque Comité départemental devra adresser la grille de répartition des équipes à sa Ligue respective, qui transmettra après contrôle, à la FFPJP. La répartition des équipes jeunes sera fournie par la DTN.

E. Résultat de l'enquête sur les championnats des clubs (Jean Pierre Cartier).

Nous constatons une augmentation de participation de 8 % pour les seniors et 4 % pour les féminines. Les autres catégories étant pour la plupart en $1^{\text{ère}}$ année au niveau des Comités départementaux ou des Ligues.

Concernant les vétérans, la Ligue Midi-Pyrénées est la seule à avoir mis en place cette compétition avec une finale des vainqueurs départementaux.

Le comité départemental de Vendée n'organise pas de championnat féminin.

F. Intégration du handicap.

Une seule Ligue a signé une convention avec le sport adapté. Nous constatons que beaucoup d'actions sont conduites au bénéfice de cette population avec beaucoup de satisfactions. Ces approches sont effectuées dans un souci d'intégration avec des personnes valides, des compétitions spécifiques, etc...

Le sport adapté mérite une attention toute particulière, mais il convient cependant, de s'entourer des éducateurs spécialisés dans la plupart des cas car nous n'avons pas les compétences pour évaluer le niveau de handicap.

G. Questions diverses.

☐ Ligue d'Alsace :

Que devient le projet concernant la procédure de discipline ?

Un test de cet outil est effectué avec la ligue d'Aquitaine, sans problème particulier. Le Comité Directeur doit valider son utilisation. Les Ligues souhaitent mettre en application cette formule au plus vite pour éviter les erreurs de procédure.

☐ Ligue Centre :

Cette ligue fait l'objet d'une demande de dommages et intérêts de la part d'un joueur suspendu, puis relaxé par la commission nationale. Dans ce cas précis, cette demande ne semble pas recevable.

☐ <u>Ligue Languedoc-Roussillon</u>:

Ne pourrions-nous pas avoir dans le car podium des marqueurs et des cercles pour les championnats de France ? Problème à voir avec la SAOS.

☐ <u>Ligue de Bretagne</u> :

Pourquoi, un championnat de Ligue a eu lieu en fin d'année ?

Il s'agit de la Ligue Midi-Pyrénées qui a maintenu un championnat prévu, mais n'est pas qualificatif pour l'année suivante.

☐ Ligue de Bourgogne :

Question sur les dates de championnats. Nous devons adapter ces dates, conformément à la décision du comité directeur fédéral.

☐ Ligue Rhône-Alpes :

Un championnat de ligue des vainqueurs (super ligue) existe actuellement.

Serait-il possible de poursuivre cette formule ?

Après un débat, au cours duquel chacun a pu apporter son argumentation, cette demande a été rejetée à l'unanimité, en considérant, que cette question concerne le comité directeur et non les Ligues et qu'il serait bien que nous respections tous les décisions fédérales.

V. SUJETS DEBATTUS PAR LE COMITE DIRECTEUR

<u>LE PRESIDENT</u> indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

A) <u>CHAMPIONNATS DE FRANCE</u>: (Voir VI. du CR du Comité Directeur)

B) <u>COUPE DE FRANCE DES CLUBS</u>: (Voir V. du CR du Comité Directeur)

C) <u>DISCIPLINE</u>: (Voir X. du CR du Comité Directeur)

D) <u>ARBITRAGE</u>: (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

E) CNC: (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

F) <u>NATIONAUX</u>: (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

G) <u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>: (Voir VIII. du CR du Comité Directeur)

H) <u>D.T.N</u>:

1. FORMATION

Les initiateurs :

514 initiateurs formés depuis le 1^{er} janvier 2014 ; ils ont tous reçu leur carte, diplôme et écusson. Les comités départementaux, qui ont délégation pour la mise en place des formations de ce niveau, ont bien connaissance de la procédure à suivre et il n'y a eu aucun souci avec la mise en place du coût de 10€.

☐ Brevet Fédéral 1^{er} degré (BF1) :

Les directives ont été envoyées aux ligues et aux comités le mercredi 10 septembre 2014. Pas de changement avec 2013. L'examen a lieu le samedi 31 janvier ou le dimanche 1^{er} février et la formation à la date choisie par la ligue. Le candidat doit toujours présenter soit un rapport d'activité soit un projet d'activité.

☐ Brevet Fédéral 2^{ème} degré (BF2) :

Grand succès cette année. 3 centres de formation et d'examen : Rennes, Bassens et Mont-Sous-Vaudrey. La formation a lieu du 3 au 5 octobre. L'examen se déroulera les 24 et 25 octobre pour Rennes et les 31 octobre et 1^{er} novembre pour Bassens et Mont-Sous-Vaudrey. Un quatrième regroupement se fera à Marseille au siège de la FFPJP, les 20 et 21 octobre pour la formation et le 12 novembre pour l'examen.

61 candidats sont prévus cette année contre 41 l'an dernier. Après l'examen, les candidats reçus se verront envoyer leur carte, diplôme et écusson directement chez eux et les ligues et comités concernés recevront par mail le scan de leur carte et diplôme pour information.

Brevet Fédéral 3ème degré (BF3) et Diplôme d'Etat (DE) :

Actuellement 11 candidats BF3 et 9 candidats DE. Le BF3 donne l'équivalence des UC3 et 4 du DE. La formation sera donc identique ; elle se déroulera de novembre 2014 à avril 2015. 3 regroupements plus la certification sont prévus.

Les UC1 et 2 du DE se dérouleront quant à elles de septembre 2015 à juin 2016. Les candidatures seront closes le vendredi 26 septembre 2014.

UCC (Unité Capitalisable Complémentaire) Pétanque rattachée au BP APT (Brevet Professionnel Activité Pour Tous) :

Une UCC Pétanque est proposée au Creps d'Aix en Provence. Elle débutera en mars 2015 jusqu'en juin 2015 avec la certification en novembre 2015 et un éventuel rattrapage en décembre 2015. Cette unité atteste des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique la conduite de cycles d'apprentissage dans l'activité pétanque. Des éducateurs Pétanque, non titulaire du BP APT, peuvent suivre cette formation gratuitement pour venir chercher des compétences ; cependant, il ne pourra pas leur être donné cette UCC car elle n'est rattachée qu'au BP APT.

Enfin, une convention cadre va être signée entre la FFPJP et le Creps d'Aix en Provence pour la mise en place de stages, de formations, de colloques... à des prix préférentiels.

2. <u>Haut Niveau :</u>

La prochaine liste des sportifs inscrits en qualité d'Athlètes de Haut niveau sera établie avant le 13 octobre pour une officialisation au 1^{er} novembre par le Ministère.

Il a été évoqué le report voire l'annulation du Championnat du Monde Triplette de Tahiti ainsi que les 1^{ers} Championnats du Monde Individuels masculins et féminins qui se dérouleront à Nice en janvier prochain alors que l'accord du Comité Directeur de la FFPJP n'a même pas été sollicité. La sélection des deux athlètes masculin et féminine sera décidée au cours du mois d'octobre.

Le stage Inter Zones aura lieu à Nîmes le dernier week-end de novembre. Il regroupera les jeunes, les espoirs masculins et un stage de féminines jeunes. Le premier module de formation BF 3° interviendra pendant ce regroupement.

Collectif France Féminin

Un bilan de la tournée de l'équipe Thaïlandaise a été effectué. Les organisateurs de Palavas (Gilles BONUTTI), Espalion (Robert COSTES) et Millau (Jean-Pierre MAS) ont été remerciés pour leur collaboration. Sportivement les Françaises ont perdu 2 des 3 rencontres. Cela aurait pu n'être qu'une seule défaite si nous avions fait le même contenu lors des 3 matches. Au nombre de parties gagnées, la Thaïlande ne devance la France que de 2 points (sachant qu'un Tête à Tête valait 2 points, la Doublette 3 points et la Triplette 5 points). Sur le nombre total des points marqués, l'écart entre les deux équipes n'est que de 6 points.

Ceci a surtout permis de « débloquer » les esprits et de proposer une autre approche psychologique.

Tout ceci a porté ses fruits puisque les Françaises ont remporté en triplette la Coupe des Confédérations qui s'est tenue les 13 et 14 septembre derniers à KUALA LUMPUR (MALAISIE).

L'idée ensuite sera de pouvoir faire un échange et que les joueuses Françaises puissent effectuer une tournée en Thaïlande. Un projet avec le VIET-NAM sera étudié pour la prochaine saison.

Collectif France Jeunes

Les deux équipes sélectionnées pour le Championnat d'Europe ont été dévoilées lors des derniers championnats de France triplettes jeunes à Soustons. Les joueurs et l'encadrement arriveront quelques jours avant le début de la compétition pour finaliser au mieux leur préparation. Joseph Cantarelli et Francis Garrigue participeront le lundi 22 septembre à une réunion avec le comité d'organisation.

3. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Labellisation Ecoles de pétanque

A ce jour 413 écoles de Pétanque ont été référencées et labellisées. L'ensemble de la signalétique (banderole et diplômes) a été donné à chaque Comité lors des Championnats de France de Soustons et à Laval pour les retardataires. Il est toujours possible de faire recenser des écoles de pétanque auprès de Séverine Maillet pour de nouvelles labellisations en 2016.

Les fiches de création des Ecoles de pétanque sont à disposition et devront transiter obligatoirement par chaque Comité et Ligue.

Etude sur l'encadrement des équipes jeunes du championnat de France triplettes à Soustons.

L'analyse de la nature de l'encadrement des équipes jeunes montre quasiment la même répartition qu'il y a deux ans, ce qui implique qu'il n'est pas encore d'actualité de revoir la règle sur la diplôme obligatoire pour encadrer une équipe.

2012		ELUS	INITIA.	B.F.1°	B.F.2°	B.F.3°	TOTAL
	ECOLE	0	41	76	14	1	132
LES 3	CD	0	31	45	17	1	94
CATEGORIES	LIGUE	0	15	21	5	1	42
	TOTAL	0	87	142	36	3	268
	ECOLE	0	31,1%	57,6%	10,6%	0,8%	100,0%
LES 3 CATEGORIES	CD	0	33,0%	47,9%	18,1%	1,1%	100,0%
	LIGUE	0	35,7%	50,0%	11,9%	2,4%	100,0%
	TOTAL	0	32,5%	53,0%	13,4%	1,1%	100,0%

2014		ELUS	INITIA.	B.F.1°	B.F.2°	B.F.3°	TOTAL
	ECOLE	0	49	68	22	0	139
LES 3	CD	0	20	64	22	1	107
CATEGORIES	LIGUE	0	5	16	8	0	29
	TOTAL	0	74	148	52	1	275
	ECOLE	0	35,3%	48,9%	15,8%	0,0%	100,0%
LES 3	CD	0	18,7%	59,8%	20,6%	0,9%	100,0%
CATEGORIES	LIGUE	0	17,2%	55,2%	27,6%	0,0%	100,0%
	TOTAL	0	26,9%	53,8%	18,9%	0,4%	100,0%

Réunion Convention d'Objectifs (CO)

Lors de la réunion au Ministère, Mathilde LETHUILLIER, référente de notre Fédération, a confirmé que la convention devrait être signée en décembre pour un versement de la subvention dès le début de l'année civile. Tous les justificatifs devront être fournis au cours du premier trimestre 2015.

Un **CARNET DE BORD FEDERAL** devra être renseigné par les comités et les ligues afin de pouvoir quantifier différents indicateurs demandés par le Ministère. Le document définitif sera envoyé à chaque Comité et Ligue en octobre. Chaque département devra renvoyer, à sa Ligue,(à confirmer) SOUS FORME INFORMATIQUE son fichier avant le 30/11/2014 prochain.

Ensuite les Ligues devront transmettre ces éléments à la FFPJP avant le 15/12. Passé cette date, et en l'absence de réponse, <u>les Comités seront pénalisés de 200€ par mois de retard.</u>

Réunion Convention cadres : Politique d'emploi fédéral :

Lors du rendez-vous au Ministère, il a été exposé la situation de la Direction Technique Nationale et les perspectives d'évolution de la structure qui souhaite l'obtention d'une cadre technique supplémentaire. Toutes les conventions cadres des fédérations devraient être maintenues au même niveau car le Ministère n'a encore aucune orientation sur les quotas de personnel dont il pourra disposer. L'arbitrage s'il a lieu devrait se planifier au cours de l'année 2015 voire 2016 pour repartir sur une nouvelle répartition lors de la prochaine olympiade 2017-2020.

De plus le concours de professeur de Sports ne sera ouvert qu'aux disciplines ayant un déficit de personnel par rapport à leur quota cible.

Le Comité Directeur fédéral a validé le projet de professionnalisation destiné à faciliter la mise en place de Cadres Techniques Régionaux (notamment pour Mme TRELLU pour la Ligue d'Aquitaine) et à terme qu'ils puissent passer Conseillers Techniques Fédéraux Nationaux lorsque les aides régionales disparaitront. Pour les cadres en charge de missions nationales, des aides fédérales pourront être apportées pour la concrétisation des projets. Plusieurs pistes sont en cours d'exploration.

Contact avec FNSU Fédération Nationale du Sport Universitaire :

Le Conseiller Technique National de la FNSU en charge de la région Rhône-Alpes a pris contact avec la DTN pour essayer de mettre en place une activité pétanque sur les campus de Grenoble et de Lyon. Une grande journée promotionnelle est calée en avril. Des échanges devraient rapidement intervenir pour voir les modalités de la collaboration.

VI. DIVERS:

 Super Ligues (Rhône-Alpes): créée en 2000 cette compétition spécifique regroupe les Championnats départementaux. Le vainqueur de cette compétition était jusqu'alors qualifié d'office pour le Championnat de France l'année suivante.

Le Comité Directeur ayant décidé que tous les qualificatifs devaient avoir lieu dans l'année, il est demandé de pouvoir déroger à la règle uniquement pour cette année ainsi que pour la féminine, la compétition ayant déjà eu lieu en 2014.

Le Comité Directeur a refusé, il demande aux Ligues de veiller scrupuleusement à l'application des règles déjà communiquées (dès fin 2013) à savoir :

- En 2015, plus aucune équipe issue de qualifications open ne sera acceptée.
- Idem pour les équipes qualifiées pour l'année d'après ; elles devront toutes être issues de qualificatifs effectués <u>dans l'année en cours.</u>
 - M. DESSAY (Pdt CD 41): souhaite une modification du dispositif applicable relatif au passage en commission de discipline des joueurs absents aux Championnats Départementaux et de Ligues.
 - Ce point a été évoqué par le Comité Directeur et des propositions seront soumises pour application après le Congrès de Bron.
 - Invitations :
 - La DTN a été sollicitée par la Fédération de Bowling pour évoquer la structuration de la F.F.P.J.P.
 - De plus la Fédération a été invitée à participer à l'ouverture des Jeux pénitentiaires (Var).
 - Une demande a été formulée par la télévision afin de pouvoir, lors des transmissions, effectuer une pause d'1 mn 30s. Cette proposition a été acceptée, la pause se tiendra à la 6^{ème} mène.
 - F.F.S.E: Organisateur du CD 68, M. HERAS, attire notre attention sur des concours de Pétanque organisés sous l'égide de la F.F.S.E, aux mêmes dates que les concours F.F.P.J.P.
 Une prise de contact sera effectuée avec les représentants de cette Fédération afin de convenir de dates et harmoniser nos calendriers.

(La séance est levée à 12 h 20)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P

B. TROUBAT

A.CANTARUTTI